

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 DECEMBRE 2024

### LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 octobre 2024.
2	Conditions de création d'une foncière dans la perspective de la création d'une filiale.
3	Budget rectificatif n° 1 exercice 2024.
4	Budget initial exercice 2025.
5	TSE 2025.
6	Contrôle budgétaire et comptable - Analyse des risques managériaux
7	Nouvelles modalités de prise en charge foncière pour mise en application au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 et nouvelle méthode d'évaluation sur les projets habitat dès 2024
8	Charte environnementale de l'EPF Normandie.
9	<p>À la demande la Commune de <b>CABOURG (14)</b>, acquisition de la parcelle cadastrée AO 3, sise sur le territoire communal.</p> <p>Opération OPE2024156 - 14 - CABOURG « AVENUE DES DUNETTES »</p>
10	<p>À la demande la Commune de <b>CABOURG (14)</b>, acquisition de la parcelle cadastrée AC 23, sise sur le territoire communal.</p> <p>Opération OPE2024161 - 14 - CABOURG « AVENUE DE LA BRECHE BUHOT / FRICHE DE L'HOSTELLERIE »</p>
11	<p>À la demande la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, acquisition des parcelles AH 312, AH 313, AH 380, AH 381, AH 382, AH 383, AH 384, AH 385, AH 386, AH 387, AH 388, AH 389, AH 390, AH 391, AH 392, AH 393, AH 394, AH 395, AH 396, AH 397, AH 398, AH 399, AH 400, AH 401, AH 402, AH 403, AH 404, AH 405, AH 406, AH 407, AH 408, AH 409, AH 410, AH 411, AH 412, AH 413, AH 414, AH 415, AH 416, AH 418, AH 419, AH 420, AH 421, AH 422, AH 423, AH 424, AH 425 sises sur le territoire communal de <b>VERNON (27)</b>.</p> <p>Opération OPE2023191 - 27 – SNA « VERNON - AVENUE DE L'ILE DE FRANCE / CHEMIN DU HALAGE »</p>
12	<p>À la demande la Métropole Rouen Normandie, prise en charge du périmètre de veille foncière et acquisition des parcelles cadastrées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AI 199, AI 209, AI 210, AI 211, AI 212, AI 248, AI 338, AI 340, AI 383, AI 385, AI 387, AI 412, AI 420, AI 422, AI 426, AI 432, AI 437, AI 438, AH 12, AH 14, AH 30, AH 31, AH 267, AH 269, AH 270, AH 271, AH 273, AH 558, AH 560, AH 561, AH 562, AH 563, AH 138, AH 517, AH 518, AH 521, AO 199, AO 218, AO 256, AO 260, sises sur le territoire communal de <b>DEVILLE-LES-ROUEN (76)</b>,</li> <li>• KO 3, KO 113, KO 127, sises sur le territoire communal de <b>ROUEN (76)</b>,</li> <li>• AR 69, sise sur le territoire communal de <b>CANTELEU (76)</b>.</li> </ul> <p>Opération OPE2024052 - 76 - MRN « DEVILLE-LES-ROUEN / RUE LAVEISSIERE / SECTEUR VALLOUREC »</p>

13	<p>À la demande la Métropole Rouen Normandie, prise en charge du périmètre de veille foncière et acquisition des parcelles cadastrées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AC 191, AC 196, AC 216, AC 184, AC 185, AC 186, AC 187, AC 188, AC 189, AC 190, AC 192, AC 193, AC 194, AC 203, AC 204, AC 217, AC 222, AC 237, AC 239, AC 240, AC 241, AC 242, AC 244, AC 245, AC 265, AC 267, AC 269, AC 270, AC 271, AC 272, AC 274, AC 275, AC 276, AC 279, AC 318, AD 109, AD 110, AD 222, sises sur le territoire communal de <b>AMFREVILLE-LA-MIVOIE (76)</b>,</li> <li>• AH 177, AH 219, AH 221, AH 223, AH 224, AH 47, AH 61, AH 164, AH 172, AH 203, AH 204, AH 214, AH 215, AH 217, AH 218, AH 219, AH 220, AH 221, AH 222, AH 223, AH 229, sises sur le territoire communal de <b>BONSECOURS (76)</b>.</li> </ul> <p>Opération OPE2024053 - 76 - MRN « AMFREVILLE LA MIVOIE / BONSECOURS / SECTEUR SEINE AMONT »</p>
14	<p>À la demande la Métropole Rouen Normandie, prise en charge du périmètre de veille foncière et acquisition des parcelles cadastrées AC 155, AC 154, AD 143, AD 147, AD 2, AD 166, AD 150, AR 161, AR 162, AR 93, AR 160, AR 163, AR 94, AR 164, AR 41, AR 150, AS 1, AS 107, AS 112, AS 122, AS 121, AS 134, AS 142, AS 144, AS 113, AS 117, AS 75, AS 105, AS 114, AS 119, AS 158, AS 154, AS 141, AS 116, AS 115, AS 159, AS 9, AS 143, AS 140, AS 139, AS 151, AS 2, AS 149, AS 101, AS 153, AS 152, AS 150, AV 89, AV 84, AV 75, AV 77, AV 92, AV 66, AV 98, AV 99, AV 93, AV 90, AV 88, AV 86, AX 73, AX 93, AX 180, AX 77, AX 79, AX 80, AX 92, AX 74, AX 55, AX 70, AX 78, AX 180, AX 91, BE 68, BE 23, BE 75, BE 53, BE 2, BE 67, BE 52, BE 63, BE 57, BE 58, BE 72, BE 74, BE 75, sises sur le territoire communal de <b>MONT-SAINT-AIGNAN (76)</b>.</p> <p>Opération OPE2024054 - 76 - MRN « MONT SAINT AIGNAN/SECTEUR DU CAMPUS UNIVERSITAIRE »</p>
15	<p>À la demande de la Commune de <b>BOIS-GUILLAUME (76)</b>, extension de périmètre et augmentation de l'enveloppe projet de l'opération OPE2024067 – 76 – BOIS-GUILLAUME « RUE DE LA REPUBLIQUE / ROUTE DE NEUFCHATEL » et acquisition des parcelles AP 482 et AP 485.</p> <p>Une Convention d'Interventions viendra substituer ses nouvelles modalités contractuelles à celles du PAF pour cette opération.</p> <p>Opération OPE2024067 – 76 – BOIS-GUILLAUME « RUE DE LA REPUBLIQUE / ROUTE DE NEUFCHATEL »</p>
16	<p>À la demande de la Communauté de communes Yvetot Normandie, extension de périmètre de l'opération OPE2021013 - 76 - COMMUNAUTE DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE » et acquisition des parcelles cadastrées AD 360p et 461p sises sur le territoire de <b>YVETOT (76)</b>.</p> <p>Prise en prise en charge des procédures d'expropriation envisagées sur le périmètre de l'opération.</p> <p>Opération OPE2021013 - 76 - COMMUNAUTE DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE -LA MOUTARDIERE</p>
17	<p>À la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transfert à l'EPF du bénéfice des DUP relatives aux 2ème tranche (parcelles cadastrées CL 184, DA 78, DA 90, DA 127, DB 306, DB 444, DB 230, DC 249, DC 250, DG 83, JD 27, JD 84, JD 172, JM 281 et JM 266) et 3ème tranche (parcelles cadastrées DA 6, DB 156, DA 186, DA 299, DC 331, DC 549, DD 147, JD 28, JD 99, et JF 75) sises sur le territoire communal de <b>LE HAVRE (76)</b>,</li> <li>• Extension du périmètre de l'opération 921035 - 76 - CU LE HAVRE « LE HAVRE – ORI » du PAF de la CU LHSM aux parcelles cadastrées DA 78, DA 90, DA 127, CL 184, DC 249, JM 266 et DB 230, sises sur le territoire communal de LE HAVRE (76),</li> <li>• Sortie du périmètre de l'opération 921035 des parcelles cadastrées DB 156, DB 444, DA 6 et DC 549, sises sur le territoire communal de LE HAVRE (76), étant entendu que ces sorties du contrat PAF avec la CULHSM interviendront lors de la signature de Conventions d'interventions respectives, par voie de substitution contractuelle</li> </ul> <p>Opération 921035 - 76 - CU LE HAVRE « LE HAVRE – ORI »</p>

18	<p>À la demande de la Commune de <b>GAINNEVILLE (76)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition des parcelles cadastrées AE 1, AE 2, AE 4, AI 28, AI 29, AI 30, AI 31, AI 32, AI 33, AI 34, AI 35, AI 36, AI 37 et AI 38</li> <li>• Transfert de la parcelle en stock, actuellement maîtrisée dans le cadre de l'opération « 920 266 – 76 – CU LE HAVRE : GAINNEVILLE RUE DE LA LIBERATION » du PAF de la CULHSM, cadastrée AI 132, dans la nouvelle opération pour le compte de la Commune de Gainneville.</li> </ul> <p>Opération OPE2024163 - 76 - GAINNEVILLE « RUE DE LA LIBÉRATION »</p>
19	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>YPORT (76)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 2 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 27 décembre 2026, pour les parcelles cadastrées AC 1032, AC 1033, AC 1043, AC 1044 et AC 986 sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 920530 – 76 – YPORT « LOGEMENTS – DPU »</p>
20	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>LE VAUDREUIL (27)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 6 mois, fixant la nouvelle date d'échéance au 28 mai 2025, pour les parcelles cadastrées D 1301 et D 502 sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 923732 - 27 - LE VAUDREUIL « DIA BOULANGERIE »</p>
21	<p>À la demande de la Commune de <b>GAINNEVILLE (76)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transfert de l'opération 921033 - 76 - CU LE HAVRE « PÔLE SANTE » de la CULHSM à la Commune,</li> <li>• Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de GAINNEVILLE (76), pour un report d'échéance de rachat de 2 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 23 décembre 2026, pour les parcelles cadastrées B 943 et B 1015 sises sur le territoire communal de <b>SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT (76)</b>.</li> </ul> <p>Opération 921033 - 76 - CU LE HAVRE-GAINNEVILLE « PÔLE SANTÉ »</p>
22	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>FECAMP (76)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 8 mois et 10 jours, fixant la nouvelle date d'échéance au 30 juin 2025, pour les parcelles cadastrées BI 109 et BI 129 sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 960403 - 76 - FÉCAMP « DPU FECAMP DÈS DEMAIN »</p>
23	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>FLEURY-SUR-ORNE (14)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 3 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 23 décembre 2027 avec alignement à cette date, pour les parcelles cadastrées section AN 128, AN 131, AN 174, AN 175, AO 141 (LOT 2) et AO 225 sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 970417 - 14 – FLEURY-SUR-ORNE « CENTRE BOURG »</p>
24	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune <b>MONDEVILLE (14)</b>, pour un report d'échéance de rachat d'environ 3 ans et 7 mois pour la parcelle BL 138 et d'environ 1 an et 10 mois pour la parcelle BL 137 sises sur le territoire communal, fixant la nouvelle date d'échéance au 30 juin 2028.</p> <p>Opération 901220 - 14 - MONDEVILLE « VALLEE BARREY »</p>
25	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune <b>BRIONNE (27)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 1 an, fixant la nouvelle date d'échéance au 12 novembre 2025, pour les parcelles cadastrées AI 69, AI 70, AI 71, AI 255 et AI 258 sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 943053 - 27 - BRIONNE « FRICHE S.I.M »</p>
26	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>DOUDEVILLE (76)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 6 mois, fixant la nouvelle date d'échéance au 17 juillet 2025, pour la parcelle cadastrée AE n°36 sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 923480 - 76 - DOUDEVILLE – « 13 RUE FELIX FAURE DPU ADJUDICATION »</p>

27	<p>Accord, à la Ville de <b>SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY (76)</b>, une exonération de l'actualisation d'un montant de 6 096 € pour la période du 25/02/2018 au 25/08/2025 sur l'opération 900049 – SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY « BOULEVARD LENINE ».</p> <p>Opération 900049 – SAINT- ETIENNE-DU-ROUVRAY « BOULEVARD LENINE »</p>
28	12 <sup>ème</sup> programme friches
29	Dispositif d'abaissement de charges foncières : pour l'opération « 53 Route de Paris » à <b>MESNIL-ESNARD (76)</b> .
30	Dans le cadre de l'opération « 100 Route de Dieppe » à <b>DÉVILLE-LÈS-ROUEN (76)</b> , abandon de la créance d'actualisation due par LOGEO SEINE pour 4 jours de reports de la signature de l'acte de cession.
31	Dans le cadre de l'opération SLIC à <b>GRUCHET-LE-VALASSE (76)</b> , remise gracieuse du montant des pénalités compte-tenu de la réception tardive des pièces transmises par le Notaire, nécessaires à la Commune pour mandater le règlement du prix de la rétrocession.
32-1	Convention d'interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 900214 – 76 – CANTELEU « INTERIEUR CONTEMPORAIN » sise sur le territoire communal de <b>CANTELEU (76)</b> .
32-2	Convention d'interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération OPE2022033 – 76 – BOLBEC « VAL RICARD » sise sur le territoire communal de <b>BOLBEC (76)</b> .
32-3	Convention d'interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération OPE2023045 – 76 - LE HAVRE « BOULEVARD JULES DURAND » sise sur le territoire communal de <b>LE HAVRE (76)</b> .
33	Dans le cadre de l'opération Camping à <b>QUIBERVILLE (76)</b> , compte-tenu du caractère exceptionnel du projet Basse-Saône 2050, paiement du prix de cession sous un délai de 3 mois à compter de la signature de l'acte de cession au Conservatoire du Littoral.
34	Dans le cadre de l'opération ZAC Dieppe Sud à <b>DIEPPE (76)</b> , compte-tenu du caractère exceptionnel de l'opération, paiement du prix de cession sous un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte de cession des parcelles cadastrées AS 8, AS 108, AS 64, AS 65, AS 66, AS 94, AS 62 et AS 63 à la Ville de Dieppe.

35	Admission de créances en non-valeur de 16,73 €, correspondant aux créances pour lesquelles a été constatée une différence de centimes entre le titre de recette et le montant perçu pour 6 opérations.
36	Règles concernant les amortissements
37	Nouveaux partenariats.